



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 6

Réunion du : **Jeudi 21 Octobre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Référente C. Féminine : **Mme Lydie BASTIEN**

Secrétaire : **Mme Huguette CARPENTIER**

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



**Le port du masque est obligatoire dans les
locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de
présenter un Pass Sanitaire
(Attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**





ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Désidérata

INFORMATIONS

*** MODIFICATION D'HORAIRE**

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du District du Var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les reports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, l'absence d'un éducateur ou manque d'effectifs n'est pas un motif recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les 2 clubs pour jouer cette rencontre.
- Mentionner l'accord des 2 clubs.

La Commission des Activités Sportives section FEMININE reste souveraine quant à l'acceptation de cette demande de report.

*** FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

*** RAPPEL**

Le permis de conduire est conseillé pour accompagner les Féminines séniors.

CORRESPONDANCES

J.S BEAUSSETANNE : Demande d'inversion de terrain du match U15F à 8 du 11/12/2021 (53441.1) c/ US CADIERENNE. Vu accord écrit des 2 clubs la commission dit match à jouer le 11/12/21 à La Cadière.

J.S BEAUSSETANNE : Demande de modification du match U15F à 8 du 23/10/21 c/ CARQUEIRANNE LA CRAU pour absence de plusieurs licenciées. La commission ne peut accepter ce motif et dit match à jouer à la date prévue

A.S. BRIGNOLES : Demande report de son match Féminines Séniors à 11 et à 8 pour cause de joueuses malades. La commission ne peut accepter ce motif et dit match à jouer à la date prévue.

ROQUEBRUNE : Demande de modification du match Séniors à 8 du 24/10/21 c/ ET.S. LORGUES pour absence de joueuses. La commission ne peut accepter ce motif et dit match à jouer à la date prévue.

ET.S LORGUES : conformément des règlements de la commission féminine les matchs jeunes se joue le samedi et le dimanche par dérogation.

DOSSIERS TRANSMIS EN COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Séniors à 8 – Poule C

STE MAXIME / LORGUES DU 17.10.21 (53079.1)

FC PUGET / PAYS DE FAYENCE du 17.10.21 (53078.1)



FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{ère} parution

U15F à 8 – Poule A

U.S. CADIERENNE 1 / US CARQUEIRANNE LA CRAU 1 du 16.10.21 (53419.1)

SPORTING CLUB TOULON 1 / J.S. BEAUSSETANNE 1 du 16.10.21 (53420.1)

Poule B

ST MAXIMIN 1 / EFC SEYNOIS 1 du 16.10.21 (53448.1)

COUPE DU VAR FEMININES A 8

Le brassage de la Coupe du Var des Féminines Séniors à 8 se fera le **Judi 28 Octobre à 17 heures au siège du District.**

Pour information il n'y aura qu'un seul match de brassage pour être en 8^{ème} de Finale.

Les clubs le souhaitant sont invité à y assister.

QUI PEUT JOUER ?

Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées
Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

Séniors F à 8

ROQUEBRUNE – US VAL ISSOLE

SOUHAITE jouer que le samedi

U15F à 8

LORGUES



District du Var de Football



*Prochaine réunion
Jeudi 28 octobre 2021*

Le Président : Guy BOUCHON
La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER